



DELIBERATION N° 173/2021/CACL

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 17 DECEMBRE 2021 A 09H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA 4^{ème} DEMANDE D'AIDE AU TITRE DE LA SOUS-MESURE 19.4 « ANIMATION ET FONCTIONNEMENT » DU PDRG FEADER 2014-2020

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Conseillers Présents : 28
Nombre de Procuration : 05
Date de convocation : mercredi 08 décembre 2021

Nombre de suffrages exprimés : 33
Vote :
Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le vendredi dix-sept décembre à neuf heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Gilles ADELSON, 1^{er} Vice-Président - Serge BAFAU, Conseiller - Julner BELIZAIRE - Ruth BIDIOU-CEPRIKA (Visio) - Pascal BRIQUET - Daniel CASTOR - Louis-Mike CALUMEY - Jean-Philippe CHAMBRIER - Kenny CHEN-TUNG - Claire CHINON - Xavier CLERVAUX - Yahya DAOUDI - Corine DIMANCHE - Elainne JEAN - Farah KHAN, 7^{ème} Vice-Présidente - Patrick LECANTE, 4^{ème} Vice-Président - Yolande MILZINCK-CINCINAT - Sandrine JACQUES-GAÏL - Roland LOE-MIE, 1^{er} Membre du Bureau - Hélène PAUL - Claude PLENET, 3^{ème} Vice-Président - Stéphanie PREVOT BOULARD, 3^{ème} Membre du Bureau - Anne-Michèle ROBINSON, 6^{ème} Vice-Présidente - Hélène SERVIUS - Rolande SILEBER - Serge SMOCK, Président - Eliodore TORVIC - Patricia VICTOR

ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES : Dominique BERTONI → **Procuration** à Patricia VICTOR - Albanie CIPPE, 9^{ème} Vice-Présidente → **Procuration** à Anne-Michèle ROBINSON - Thierry ELIBOX, 8^{ème} Vice-Président → **Procuration** à Yolande MILZINCK-CINCINAT - Phong LY, 5^{ème} Vice-Président → **Procuration** à Patrick LECANTE - Sandra TROCHIMARA, 2^{ème} Vice-Présidente → **Procuration** à Serge SMOCK

ÉTAIENT ABSENTS : Monique AZER - Jean-Victor CASTOR - Liser CLIFFORD - Eugène EPAILLY - Seedna DELAR - Christian FAUBERT - Serge FELIX - Teed GASPARD - Nestor GOVINDIN - Chester LEONCE - Mickaël MANCEE - Tineffa NAISSO - Marie-Laure PHINERA-HORTH - Axel RINO - Magali ROBO-CASSILDE, 2^{ème} Membre du Bureau - Corinne SIGER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Rolande SILEBER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL en date du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu la délibération N° 112/2014/CACL en date du jeudi 18 septembre 2014 approuvant l'étude de préfiguration du Groupe d'Action Locale (GAL) du Centre Littoral ;

Vu l'appel à projet LEADER émis par la Collectivité Territoriale de Guyane en date du 28 juillet 2015 ;

Vu le Programme de Développement Rural de la Guyane adopté le 24 novembre 2015 ;

Vu l'avis favorable du comité de sélection LEADER de la Collectivité Territoriale de Guyane reçu par courrier en date du 02 décembre 2016 ;

Vu la délibération N° 48/2017/CACL en date du 20 avril 2017 portant validation de la stratégie de développement, de la maquette financière et désignation du Président de l'AGGLO'GAL

Vu la délibération N° 62/2017/CACL en date du 22 juin 2017 portant validation du projet de convention et de ses annexes relatives au programme LEADER de l'AGGLO'GAL ;

Vu la délibération N° 62-b/2017/CACL en date du 22 juin 2017 portant validation de la demande d'aide spécifique au titre de la sous-mesure 19.4 « animation et fonctionnement LEADER » du PDRG 2014-2020

Vu la délibération N° 131/2017/CACL en date du 09 novembre 2017 portant sur la modification du plan de financement de la sous-mesure 19.4 ;

Vu la délibération N° 80/2019/CACL en date du 06 juin 2019 portant approbation de la demande d'aide au titre de la sous-mesure LEADER 19.4 « Animation et fonctionnement » du PDRG 2014-2020 ;

Vu la décision N° 10-crise sanitaire/2020/CACL en date du 07 août 2020 relative à l'approbation de la 3^{ème} demande d'aide au titre de la sous-mesure 19.4 « Animation et fonctionnement » du PDRG 2014-2020 ;

Vu la délibération N° 119/2021/CACL en date du 24 septembre 2021 portant approbation de la 4^{ème} demande d'aide au titre de la sous-mesure LEADER 19.4 « Animation et fonctionnement » du PDRG 2014-2020 ;

Vu les articles L1511-2 et L1511-3 du code général des collectivités territoriales ;

Entendu l'avis favorable de la Commission « Attractivité des Territoires Ruraux » du lundi 06 décembre 2021 ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Finances/Fiscalité du lundi 13 décembre 2021 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau le mercredi 15 décembre 2021 ;

Entendu le Rapport N° 173/2021/CACL du Président relatif à l'approbation de la modification du plan de financement de la 4^{ème} demande d'aide au titre de la mesure 19.4 « Animation et fonctionnement » du PDRG FEADER 2014-2020.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

DONNE ACTE au Président de son **Rapport N° 173/2021/CACL** relatif l'approbation de la modification du plan de financement de la 4^{ème} demande d'aide au titre de la mesure 19.4 « Animation et fonctionnement » du PDRG FEADER 2014-2020.

APPROUVE le nouveau plan de financement de la 4^{ème} demande d'aide au titre de la mesure 19.4 du PDRG FEADER tel qu'il suit :

Décomposition des dépenses	Montants en €	Financeurs publics sollicités	Montants en €
Dépenses sur devis	7 465,01	CTG	16 507,62
Dépenses de rémunération au réel	194 935,44	FEADER	93 543,18
Coûts indirects (15% des dépenses de rémunération)	29 240,31	AUTOFINANCEMENT (TOP UP/CACL)	121 589,96
Autres dépenses			
TOTAL Dépenses	231 640,76 €	TOTAL Finances publiques	231 640,76 €

AUTORISE le Président à procéder à toutes les inscriptions budgétaires nécessaires.

AUTORISE le Président sur ces bases, à signer la convention et tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 17 décembre 2021

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK